

3 B CONSEIL

S.A.R.L. au capital de 100.000 Euros

Siège social : 66160 LE BOULOU

Rue Gaspard Monge – ZA d'En Cavaillès

521 749 911 R.C.S. Perpignan

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

LE 25 JUIN 2025

1°) Proposition d'affectation du résultat (Bénéfice de 154.262 Euros)

- 154.262 € au compte Report à Nouveau.

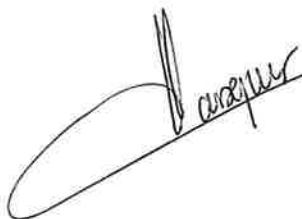
2°) Décision adoptée

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter la somme de 154.262 Euros, montant du bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, au compte Report à Nouveau.

Etant précisé également qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

	<u>Dividendes bruts</u>	<u>Eligibles à la réfaction</u>	<u>Non éligibles à la réfaction</u>
30/06/2021	/	/	/
AGE			
30/12/2021	15.000 €	15.000 €	/
31/12/2021	72.464 €	72.464 €	/
31/12/2022	180.000 €	180.000 €	/
31/12/2023	276.920 €	276.920 €	/



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 3 B CONSEIL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>3 RUE GASPARD MONGE 66160 LE BOULOU</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>52174991100033</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC TIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC		
		CX		CQ		
		AF	20 839	AG	14 964	5 874
		AH		AI		
		AJ	1 250	AK	1 250	
		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO		
		AP	66 911	AQ	60 880	6 031
		AR	56 210	AS	43 063	13 148
		AT	103 777	AU	43 659	60 118
		AV		AW		
		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (J)	CS		CT		
		CU	43 077	CV		43 077
		BB	80 289	BC		80 289
		BD		BE		
		BF		BG		
		BH	21 806	BI		21 806
TOTAL (II)		BJ	394 159	BK	163 816	230 343
AC TIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	2 704	BM		2 704
		BN		BO		
		BP		BQ		
		BR		BS		
		BT		BU		
	CREANCES	BV	11 500	BW		11 500
		BX	259 960	BY		259 960
		BZ	47 545	CA		47 545
		CB		CC		
	DIVERS	CD		CE		
		CF	161 695	CG		161 695
		CH	66 294	CI		66 294
Comptes de régularisation	CJ	549 697	CK		549 697	
	CW					
	CM					
	CN					
	CO	943 856	IA	163 816	780 040	
TOTAL GENERAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Artificiel exact

Désignation de l'entreprise		SARL 3 B CONSEIL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	42 043	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	154 262	
	Subventions d'investissement			DJ	277	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	300 582	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	28 676	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	172 432	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	97 360	
	Dettes fiscales et sociales			DY	46 404	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	134 586	
TOTAL (IV)			EC	479 458		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	780 040		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	479 458	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié exact

